

condé et, quand il y a lieu, suppléé, il organisa le Congrès de la langue française au Canada.

Il a couvert son diocèse d'organisations antialcooliques et de banques populaires pour inciter l'ouvrier à l'épargne.

Obligé d'abrégier cette notice, signalons d'un mot seulement ses belles, doctrinales et vraiment pastorales lettres de Carême et la sentence arbitrale (1901) qu'il rendit dans un conflit survenu entre ouvriers et patrons, et qui excita l'admiration universelle.

En juin 1913, son jubilé épiscopal fut l'occasion de fêtes inoubliables. Elles vont reprendre chaleureuses et grandioses.

Nous tenons à y prendre notre part. De très grand cœur, avec tout le Canada et toute l'Eglise catholique, nous félicitons le nouveau prince de l'Eglise, et nous lui adressons au nom de la famille de la *Croix* le vœu traditionnel: *Ad multos annos!*

## LE CENTENAIRE DU RETABLISSEMENT

### DE LA COMPAGNIE DE JESUS

Il y aura cent ans le 7 août prochain que le Pape Pie VII rétablissait, par la Constitution apostolique: *Sollicitudo omnium ecclesiarum*, la Compagnie de Jésus supprimée par le bref: *Dominus ac Redemptor* de Clément XIV en 1773. Ce centenaire marque une époque et les fils de saint Ignace le célèbrent dans la joie et la reconnaissance. Pour y associer leurs élèves ils ont profité de la fin de l'année scolaire pour commémorer publiquement cet anniversaire béni. Le 28 mai, dans une séance publique présidée par S. G. Mgr l'Archevêque et à laquelle assistaient Mgr Dugas, Mgr Cherrier, le R. P. Cahill, provincial des O. M. I., plusieurs prêtres et de nombreux amis de la ville, les Révérends Pères du Collège de Saint-Boniface ont célébré l'événement. Un programme intéressant et varié a été exécuté et a vivement ému l'auditoire devant lequel le R. P. Gagnieur fit d'abord revivre, dans une conférence anglaise, l'histoire de la fondation de la Compagnie, de son approbation par Paul III en 1540 et de ses travaux jusqu'à sa suppression. Il expliqua comment, cédant à la pression des souverains d'Europe et pensant ramener la paix par cette mesure extraordinaire, Clément XIV résolut de la sacrifier. Cet acte ne tarda pas à causer un vif regret au cœur du Pontife. Les ennemis de l'Eglise et de la Compagnie jetèrent des cris de triomphe, mais la paix ne fut pas rétablie. Quinze ans après éclatait la Révolution française. La Compagnie courba la tête sur le coup qui la frappait et obéit héroïquement au décret de suppression, qui ne fut cependant pas promulgué en Russie Blanche ni au Canada, avec l'assentiment